



Consulter également la fiche : NoticeModif\_ModifSimpliffee.pdf

**Procédure de modification du PLU communal**  
**Article L.153-36 du code de l'urbanisme**  
**(version janvier 2020)**

## Table des matières

<b>1 - PRESCRIPTION.....</b>	<b>3</b>
1.1 – DELIBERATION (Facultative).....	3
Délibération autorisant le maire / le/la président(e) à prescrire la modification et/ou fixant les modalités de concertation.....	3
1.2 – ARRÊTÉ DU MAIRE / DU/DE LA PRÉSIDENT(E).....	5
1.3 - PUBLICITÉ.....	7
Lettre à un journal d'annonces légales.....	7
Attestation de publicité.....	8
1.4 – TRANSMISSION.....	9
Lettre au préfet.....	9
1.5 – DÉROGATION URBANISATION LIMITÉE (article L142-5).....	10
<b>2 – NOTIFICATION DU DOSSIER.....</b>	<b>11</b>
2.1 – ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE.....	11
Lettre à l'autorité environnementale.....	11
2.2 – LETTRES AU PRÉFET ET AUX PPA.....	13
Lettre au préfet.....	13
Lettre aux PPA.....	14
Lettre à la personne publique initiatrice d'une ZAC (L153-39).....	15
2.3 – CONSULTATION DE LA CDPENAF.....	16
Création de STECAL (L151-13) ou extensions (L151-12).....	16
Réduction substantielle des surfaces AOP (L.112-1-1 5° CRPM).....	17
<b>3 – ENQUÊTE PUBLIQUE.....</b>	<b>19</b>
3.1 – SAISINE TA.....	19
Lettre au président du Tribunal administratif.....	19
3.2 – ARRÊTÉ.....	20
Arrêté de mise à l'enquête publique du PLU.....	20
3.3 – PUBLICITÉ.....	24
Lettre aux journaux d'annonces légales.....	24
Avis au public.....	25
Attestation de publicité.....	27
<b>4 – APPROBATION.....</b>	<b>28</b>
4.1 – DELIBERATION.....	28
Délibération approuvant la modification du PLU.....	28
Transmission au préfet pour contrôle de légalité.....	30
4.2 - PUBLICITÉ.....	31
Lettre à un journal d'annonces légales.....	31
Attestation de publicité.....	32
4.3 – CARACTÈRE EXÉCUTOIRE.....	33
4.4 - DIFFUSION.....	34

# 1 - PRESCRIPTION

## 1.1 – DELIBERATION (Facultative)

### **Délibération autorisant le maire / le/la président(e) à prescrire la modification et/ou fixant les modalités de concertation**

*NOMBRE :*

*- de conseillers en exercice :*

*- de présents :*

*- de votants :*

*L'an deux mil ..., le... , à ... heure, le conseil municipal / communautaire étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M....*

*Étaient présents : MM. (noms)*

*Étaient excusés : MM. (noms)*

*Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement à : MM. (noms)*

*Étaient absents non excusés : MM. (noms)*

*M (nom) a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.*

Mme/M. le maire / Mme la/M. Le président(e) présente les raisons pour lesquelles une modification d'un plan local d'urbanisme (PLU) de ..... est rendue nécessaire et les objectifs qui seront poursuivis.

*(présenter le ou les objets de la modification de façon détaillée)*

.....

Elle/Il expose la nécessité d'engager une procédure de concertation pendant toute la durée de l'élaboration du projet.

**CONSIDÉRANT** que cette modification n'a pas pour conséquence de changer les orientations du Plan d'aménagement et de développement durables (PADD), de réduire un espace boisé classé, une zone agricole ou naturelle ou une protection édictée en raison d'un risque de nuisance, de la qualité des sites, des paysages, ou des milieux naturels, ou d'une évolution de nature à induire de graves risques de nuisance ;

**CONSIDÉRANT** en conséquence, que cette modification n'entre pas dans le champ d'application de la procédure de révision ;

**CONSIDÉRANT** que cette modification a pour effet (1) de majorer de plus de 20 % les possibilités de construire résultant, dans la zone, de l'ensemble des règles du plan, (2) de

diminuer les possibilités de construire, (3) de diminuer la surface d'une zone urbaine ou à urbaniser. ;

**CONSIDÉRANT** en conséquence, que cette modification entre dans le champ d'application de la procédure de modification dite de droit commun ;

**Vu** le code de l'urbanisme et notamment les articles L153-36 à L153-44

(le cas échéant) **Vu** le schéma de cohérence territoriale de ..... approuvé le .....

**Après avoir entendu l'exposé du maire / du/de la président(e) et en avoir délibéré, le conseil municipal/communautaire décide :**

1. (le cas échéant) d'autoriser le maire / le/la président(e) ou son représentant à prescrire, par le biais d'un arrêté, la modification du PLU de ..... pour permettre :

- .....
- .....

2. (le cas échéant) de définir les modalités de concertation suivantes :

- .....
- .....

**POUR :**  
**CONTRE :**  
**ABSTENTION :**

Le Maire / Le/La président(e) certifie le caractère exécutoire de la présente délibération qui a fait l'objet d'une publication et a été transmise en (sous-) préfecture le .....

Ainsi fait et délibéré en mairie / à la communauté de ..... le jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme ;  
Le maire / Le/La président(e) de .....  
Date  
Signature          Cachet

## 1.2 – ARRÊTÉ DU MAIRE / DU/DE LA PRÉSIDENT(E)

COMMUNE DE .....

### Arrêté prescrivant la modification n°.... du plan local d'urbanisme

**VU** le code de l'urbanisme et notamment les articles L.153-36 et L.153-37 ;

(le cas échéant) **Vu** le schéma de cohérence territoriale de ..... approuvé le .....

**VU** le plan local d'urbanisme approuvé le ....., (le cas échéant) révisé le....., modifié le .....,etc

**Vu** la délibération du conseil municipal /communautaire en date du ..... autorisant le maire /le/la président(e) à prescrire la modification du PLU et (le cas échéant) fixant les modalités de concertation ;

**CONSIDÉRANT QUE** la modification envisagée du plan local d'urbanisme a pour objet de : .....  
.....

*nota : en cas d'ouverture à l'urbanisation d'une zone, une délibération motivée du conseil municipal /communautaire doit justifier de l'utilité de cette ouverture au regard des capacités d'urbanisation encore inexploitées (article L.153-38)*

**CONSIDÉRANT** que cette modification n'a pas pour conséquence de changer les orientations du Plan d'aménagement et de développement durables (PADD), de réduire un espace boisé classé, une zone agricole ou naturelle ou une protection édictée en raison d'un risque de nuisance, de la qualité des sites, des paysages, ou des milieux naturels, ou d'une évolution de nature à induire de graves risques de nuisance ;

**CONSIDÉRANT** en conséquence, que cette modification n'entre pas dans le champ d'application de la procédure de révision ;

**CONSIDÉRANT** que cette modification a pour effet (1) de majorer de plus de 20 % les possibilités de construire résultant, dans la zone, de l'ensemble des règles du plan, (2) de diminuer les possibilités de construire, (3) de diminuer la surface d'une zone urbaine ou à urbaniser. ;

**CONSIDÉRANT** en conséquence, que cette modification entre dans le champ d'application de la procédure de modification dite de droit commun ;

**CONSIDÉRANT** que la procédure de modification est menée à l'initiative du maire ;

**CONSIDÉRANT** que la procédure de modification doit être notifiée aux personnes publiques associées mentionnées aux articles L.132-7 et L.132-9 du code de l'urbanisme

**CONSIDÉRANT** que la procédure de modification nécessite une enquête publique

**ARRÊTE**

**Article 1 :** La procédure de modification n°.....du plan local d'urbanisme de la commune de ..... est prescrite

**Article 2 :** Le projet de modification porte sur .....  
Il fera l'objet des modalités de concertation suivantes : (*rappel des modalités définies dans la délibération*)

**Article X (facultatif, le cas échéant) :** Un bureau d'études d'urbanisme sera chargé de la réalisation de la modification du PLU ;

**Article 3 :** Le dossier de modification du PLU sera notifié au Préfet et aux personnes publiques associées mentionnées aux articles L.132-7 et L.132-9, avant l'enquête publique.

**Article 4 :** La modification fera l'objet d'une enquête publique conformément à l'article L.153-41 du code de l'urbanisme.

**Article 5 :** Les crédits destinés au financement des dépenses afférentes à la modification du PLU seront inscrits au budget de l'exercice considéré ;

**Article 6 :** A l'issue de l'enquête publique prévue à l'article 4 ci-dessus, le maire / le/la président(e) ou son représentant, en présente le bilan au conseil municipal /communautaire qui en délibère et adopte le projet de modification éventuellement amendé pour tenir compte des avis émis et des observations du public, par délibération motivée ;

**Article 7 :** Le présent arrêté fera l'objet de mesures de publicité définies aux articles R.153-20 à R.153-22. Il sera affiché en mairie/à la communauté de ..... pendant le délai d'un mois et la mention de cet affichage sera publiée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département. Une copie du présent arrêté sera adressée à Monsieur le préfet.

(*Pour les communes de plus de 3500 habitants*) : Il sera, en outre, publié au recueil des actes administratifs.

Fait à ....., le .....

Le maire / Le/La président(e)

## 1.3 - PUBLICITÉ

### Lettre à un journal d'annonces légales

(prescription)

M. le directeur du journal

(liste des journaux dans la notice)

Monsieur le Directeur,

Conformément aux dispositions de l'article R.153-21 du code de l'urbanisme, je vous prie de bien vouloir insérer en caractères apparents, l'avis tel qu'il est présenté ci-dessous dans la rubrique d'annonces légales de votre journal.

#### COMMUNE DE ...

Prescription de la modification N°... du plan local d'urbanisme

Par arrêté du ....., le maire / le/la président(e) de ....., a décidé de prescrire la modification n°... du plan local d'urbanisme (PLU). Cette modification porte sur les objectifs suivants :..... (Le cas échéant : les modalités de concertation suivantes ont été définies).

Cet arrêté est affiché et peut être consulté en mairie/ à la communauté de ..... pendant un mois à compter du .././....

Vous voudrez bien me faire parvenir, dès l'insertion de cette mention, un exemplaire de ce journal certifié, accompagné de votre facture.

Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, à l'assurance de mes sentiments distingués.

A..... le .....

Le maire / Le/La président(e)

# Attestation de publicité

(prescription)

Le maire / Le/La président(e) certifie que l'arrêté N°..... en date du..... prescrivant la modification n°... du plan local d'urbanisme a été affiché en mairie / à la communauté de ..... à compter du ..... et pour une durée au moins égale à un mois.

L'avis à insérer dans un journal d'annonce légale diffusé dans le département est paru :

- dans le (préciser le journal) ..... le ..... (copie jointe)

*(et pour les communes de plus de 3 500 habitants)*

L'arrêté a été publié au recueil des actes administratifs le.....

A ..... le .....

Le maire / Le/La président(e)

## 1.4 – TRANSMISSION

### Lettre au préfet

Monsieur le Préfet ou  
le (Sous) Préfet de Saône-et-Loire

Objet : prescription de la modification N°... du PLU

PJ : Arrêté n°..... en date du .....

J'ai l'honneur de vous transmettre mon arrêté n° ..... en date du ..... par lequel a été prise la décision d'engager la modification n°... du plan local d'urbanisme de la commune de .....

Le maire / Le/La président(e)



# 1.5 – DÉROGATION URBANISATION LIMITÉE (article L142-5)

## Saisine Préfet

M.le Préfet de Saône-et-Loire

Objet : demande de dérogation au principe d'urbanisation limitée.  
Commune de .....

PJ : 1 dossier de PLU

Monsieur le Préfet,

Par arrêté en date du ....., j'ai mis en œuvre la modification n°.... du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de .....

La commune non comprise dans le périmètre d'un schéma de cohérence territoriale (SCOT) applicable est soumise à l'extension limitée de l'urbanisation, conformément à l'article L.142-4 du code de l'urbanisme.

Ce projet prévoyant l'ouverture à l'urbanisation d'une zone à urbaniser, je sollicite votre accord afin de pouvoir déroger aux dispositions du premier alinéa de l'article précité, conformément aux dispositions de l'article L.142-5.

Dans ce cadre, j'ai l'honneur de vous demander la saisine de la commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF) et de l'établissement public porteur du SCOT, afin qu'ils vous donnent leur avis sur l'ouverture à l'urbanisation envisagée dans le projet.

Selon les dispositions de l'article susvisé, vous trouverez ci-joint un exemplaire du dossier sous forme numérique.

En l'absence de réponse de votre part dans le délai de 4 mois, votre avis sera réputé favorable.

Je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, à l'assurance de ma considération distinguée.

Le maire / Le/La président(e)

# 2 – NOTIFICATION DU DOSSIER

## 2.1 – ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE

### Lettre à l'autorité environnementale

**Dans le cas où des travaux, aménagements, ouvrages ou installations (TAOI)  
ou la création d'une UTN sont susceptibles d'affecter de façon significative un site N2000  
Le délai de réponse de l'AE est de 3 mois**

DREAL Bourgogne Franche Comté  
Autorité environnementale  
Service DDA  
17E, rue Alain Savary  
BP 1269  
25005 BESANCON Cédex

Objet : modification n°... du PLU  
PJ : 2 dossiers

J'ai l'honneur de vous informer que par arrêté en date du ....., j'ai mis en œuvre la modification n°... du plan local d'urbanisme de la commune de .....

Au choix :

- Les travaux, aménagements, ouvrages et installations nécessités par la procédure de modification sont susceptibles d'affecter de façon significative le site Natura 2000 ..... limitrophe du territoire communal (article R104-8 du code de l'urbanisme)
- Les travaux, aménagements, ouvrages et installations nécessités par la procédure de modification sont susceptibles d'affecter de façon significative le site Natura 2000 ..... situé sur le territoire communal (article R104-9 du code de l'urbanisme).
- la procédure porte sur la création d'une unité touristique nouvelle soumise à autorisation en application de l'article L122-19 du code de l'environnement (article R104-12 du code de l'urbanisme).

Aussi, conformément à l'article L.104-6 du Code de l'Urbanisme, je vous transmets, deux dossiers du projet du plan local d'urbanisme afin que vous fassiez connaître votre avis et que vous puissiez recueillir l'avis de l'antenne départementale de l'Agence Régionale de Santé.

J'adresse, par ailleurs, une copie de ce courrier à la Direction départementale des territoires de Saône-et-Loire.

Je vous rappelle que cet avis, qui sera joint au dossier d'enquête publique, devra m'être transmis dans le délai de trois mois suivant la transmission du dossier, passé ce délai il sera considéré comme favorable.

Le maire / Le/La président(e)

Copie adressée (avec 1 CD rom) à :  
DDT 71

## 2.2 – LETTRES AU PRÉFET ET AUX PPA

### Lettre au préfet

Monsieur le Préfet ou le (sous) Préfet

Objet : Projet de modification n°.....du PLU

PJ : 1 dossier

Conformément à l'article L.153-40 du code de l'urbanisme, j'ai l'honneur de vous notifier le projet de modification n°... du PLU de la commune de ..... qui sera mis à l'enquête publique du.....au .....

Je vous demanderais de bien vouloir me faire connaître vos observations éventuelles sur ce dossier.

Je vous prie de croire, Monsieur le Préfet à l'expression de ma considération distinguée.

Le maire / Le/La président(e)

Copie : DDT avec 1 dossier papier et informatisé

Sur chacune des pièces du dossier  
le Maire doit apposer la mention :  
**"vu pour rester annexé à mon arrêté du .././....**  
signer et authentifier avec le tampon.

# Lettre aux PPA

(Consultation des PPA mentionnées aux articles L132-7 et L132-9)

(À adresser au minimum 3 semaines avant la date d'enquête publique)

## M. le Président

- du Conseil Régional
- du Conseil Départemental
- de l'autorité compétente en matière d'organisation des transports urbains
- de l'EPCI compétent en matière de programme local de l'habitat
- de l'organisme de gestion du parc naturel Régional ou du Parc National
- de la chambre de commerce et d'industrie
- de la chambre des métiers et artisanat
- de la chambre d'agriculture
- du syndicat d'agglomération nouvelle (*s'il existe*)
- de l'EPCI chargé de l'élaboration, de la gestion et de l'approbation du SCoT (si la commune est couverte par un SCoT)
- de l'EPCI chargé de l'élaboration, de la gestion et de l'approbation du SCoT limitrophe de la commune (*si la commune n'est pas elle-même couverte par un SCoT*)
- de l'EPCI dont est membre la commune, lorsque cet EPCI n'est pas compétent en matière de PLU

Objet : Notification du dossier du projet de modification n°... du PLU  
PJ : 1 dossier

Conformément à l'article L.153-40 du code de l'urbanisme, j'ai l'honneur de vous notifier pour observations éventuelles le projet de modification n°... du PLU de la commune de ..... qui sera mis à l'enquête publique du .....au .....

Je vous demanderais de bien vouloir me faire connaître vos observations éventuelles sur ce dossier.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président à l'expression de ma considération distinguée.

Le maire / Le/La président(e)

Sur chacune des pièces du dossier  
le Maire doit apposer la mention :  
**"vu pour rester annexé à mon arrêté du .././...."**  
signer et authentifier avec le tampon.

**Lettre à la personne publique initiatrice d'une ZAC  
(L153-39)**  
(autre que la commune)

personne publique initiatrice de ZAC

Objet : Transmission pour avis du dossier de PLU

PJ : 1 CD Rom

Monsieur/Madame

Conformément à l'article L.153-39 du code de l'urbanisme, j'ai l'honneur de vous notifier pour observations éventuelles le projet de modification n°... du PLU de la commune de ..... qui sera mis à l'enquête publique du .....au .....

Ce projet modifie les règles d'urbanisme applicables à l'intérieur du périmètre de la zone d'aménagement concerté créée à votre initiative.

Vous trouverez ci-joint un exemplaire du projet, sous format numérique, pour avis.

Je vous rappelle que votre avis devra me parvenir dans un délai de trois mois, à compter de la transmission du dossier. A défaut, il sera considéré comme rejetant le projet en application de l'article R.153-7 du même code.

Le maire / Le/La président(e)

## 2.3 – CONSULTATION DE LA CDPENAF

### Création de STECAL (L151-13) ou extensions (L151-12)

*(création de secteur de taille et de capacités d'accueil limité en zones agricole et/ou naturelle)*

M.le Préfet de Saône-et-Loire  
CDPENAF  
DDT 71

Objet : saisine de la CDPENAF sur le projet de plan local d'urbanisme

PJ : 1 dossier de PLU

Monsieur le Préfet,

Par arrêté en date du ....., j'ai mis en œuvre la modification n° du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de .....

Ce projet conduit à la création de secteurs de taille et de capacités limités (STECAL) en zone agricole et/ou naturelle.

**Ou / et**

d'annexes ou d'extensions de bâtiments d'habitation en zone agricole, naturelle ou forestière.

Selon les dispositions de l'article susvisé, vous trouverez ci-joint un exemplaire du dossier arrêté sous forme numérique.

Je vous rappelle que l'avis de la commission devra me parvenir dans un délai de trois mois, à compter de la transmission du dossier. Passé ce délai, il sera considéré comme favorable.

Je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, à l'assurance de ma considération distinguée.

Le maire / Le/La président(e)

# Réduction substantielle des surfaces AOP (L.112-1-1 5° CRPM)

Monsieur le Maire de .....  
Président de .....

Monsieur le /Madame le Maire  
Monsieur le / Madame la Président(e),

Par arrêté en date du ....., vous avez mis en œuvre la modification n°.... du plan local d'urbanisme (PLU) sur la commune de .....

Ce projet conduit à une réduction substantielle des surfaces affectées à des productions bénéficiant d'une appellation d'origine protégée ou à une atteinte substantielle aux conditions de production de l'appellation.

Conformément aux dispositions de l'article L.112-1-1 du code rural votre dossier doit recueillir l'avis de la CDPENAF.

Je vous rappelle que l'avis de la commission devra me parvenir dans un délai de trois mois, à compter de la transmission du dossier ; passé ce délai, il sera considéré comme favorable.

Je vous prie de croire, Monsieur..... , à l'assurance de ma considération distinguée.

Le Préfet





# 3 – ENQUÊTE PUBLIQUE

## 3.1 – SAISINE TA

### Lettre au président du Tribunal administratif

Monsieur le Président du tribunal  
administratif de Dijon

OBJET : modification n°... du PLU de la commune de .....  
          Désignation d'un commissaire enquêteur

P.J. : note explicative non technique du PLU ;

Monsieur le Président,

La modification n°... du plan local d'urbanisme de la commune de ..... a été prescrite par arrêté en date du.....

En conséquence, conformément à l'article R.123-5 du code de l'environnement et à l'article L.153-19 du code de l'urbanisme, je sollicite de votre part la désignation d'un commissaire enquêteur pour l'enquête publique portant sur ce projet de PLU, qui pourrait se dérouler en mairie du .....au.....

Conformément à l'article R123-5 du code de l'environnement, vous trouverez ci-joint :  
au choix :

- le résumé non technique, prévu à l'article R123-8-1<sup>er</sup> du code de l'environnement (en cas d'évaluation environnementale)
- la note de présentation, prévue à l'article R123-8-2e du code de l'environnement

Dès sa désignation, je ne manquerai pas de lui adresser une copie du dossier complet soumis à enquête publique et une copie numérique de ce dossier.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de ma considération distinguée.

Le maire / Le/La président(e)

## 3.2 – ARRÊTÉ

### Arrêté de mise à l'enquête publique du PLU

Cet arrêté doit être pris 15 jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et après concertation avec le commissaire enquêteur. Il doit être transmis sans délais en préfecture ou sous-préfecture. (cf. article R123-9 du code de l'environnement)

**Le MAIRE / Le/La PRESIDENT(E),**

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L.153-19 et R.153-8;

Vu le code de l'environnement et notamment les articles L123-1 à L123-19, et R123-1 à R123-27 ;

Vu l'arrêté en date du ..... prescrivant la modification n°... du plan local d'urbanisme ;

Vu l'avis des personnes publiques consultées

*le cas échéant :*

- Vu l'avis de l'autorité environnementale en date du.....

- Vu l'avis de la commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers du .....

Vu l'ordonnance en date du ..... de M. le Président du Tribunal Administratif de Dijon désignant M..... en qualité de commissaire-enquêteur et son suppléant ;

Vu les pièces du dossier soumis à l'enquête publique ;

#### ARRÊTE

##### **ARTICLE 1 :**

Il sera procédé à une enquête publique portant sur le projet de modification n°... du plan local d'urbanisme de la commune de ..... du ..... au ....., soit pendant ..... jours (30 au minimum).

Cette modification a pour objet de .....

##### **ARTICLE 2 :**

La personne responsable de la modification du PLU est la commune / la communauté de ..... représentée par son maire / son/sa président(e), M . ou Mme ..... ou M. ou Mme ..... (nom et qualité) et dont le siège administratif est situé à la mairie /communauté de ..... (adresse).

##### **ARTICLE 3 :**

M./Mme..... (nom et qualité) domicilié ..... a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par M. le Président du Tribunal administratif de Dijon.

**ARTICLE 4 :**

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique sera déposé en mairie de ..... / au siège de la communauté de ..... (siège de l'enquête) où le public pourra en prendre connaissance pendant les heures habituelles d'ouverture (à préciser).

Il sera également disponible à l'adresse suivante : [www.....](http://www.....) (au minimum celui de l'autorité compétente ou de la préfecture) et consultable sur un ou des poste(s) informatique(s) (préciser le ou les lieu(x) et les horaires)

Dès la publication du présent arrêté, toute personne pourra, sur sa demande adressée au maire / président et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique.

**ARTICLE 5 :**

Le public pourra consigner ses observations, propositions et contre-propositions :

- sur le(s) registre(s) papier ouvert(s) à cet effet, à feuillets non mobiles cotés et paraphés par le commissaire enquêteur qui seront tenus à la disposition du public en mairie de ..... / au siège de la communauté de ..... pendant la durée de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie..

- par courrier postal avant le ..... à ..... h à l'attention de M/Mme..... commissaire enquêteur au siège de l'enquête ..... (adresse)

- par courriel à l'adresse suivante .....@..... avant le ..... à ..... h. Ces observations, propositions et contre propositions seront tenues dans les meilleurs délais à la disposition du public au siège de l'enquête et seront accessibles sur le site [www.....](http://www.....) pendant toute la durée de l'enquête.

- sur le registre dématérialisé, s'il existe, à l'adresse suivante [www.....](http://www.....) avant le ..... à ..... h.

**ARTICLE 6 :**

M. le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public aux lieux, dates et horaires suivants :

- .....
- .....

**ARTICLE 7 :**

Le dossier soumis à l'enquête publique comprend :

- le dossier de modification, complété, le cas échéant, de l'évaluation environnementale,
- les avis des personnes publiques consultées,
- la mention des textes qui régissent l'enquête publique en cause et l'indication de la façon dont cette enquête s'insère dans la procédure administrative relative au projet, plan ou programme considéré, ainsi que la ou les décisions pouvant être adoptées au terme de l'enquête et les autorités compétentes pour prendre la décision d'autorisation ou d'approbation,
- le cas échéant, l'avis de l'autorité environnementale et l'avis de la CDPENAF.

**ARTICLE 8 :**

A l'expiration du délai d'enquête, le registre d'enquête sera mis à disposition du commissaire enquêteur et clos par lui.

Dès réception du registre et des documents annexés, le commissaire enquêteur rencontrera, sous huitaine, le maire / le/la président(e) et lui communiquera les observations écrites et orales

consignées dans un procès-verbal de synthèse. Le maire/ le/la président(e) disposera d'un délai de quinze jours pour produire ses observations éventuelles.

Le commissaire enquêteur établira un rapport relatant le déroulement de l'enquête et examinant les observations recueillies. Il consignera, dans un document séparé, ses conclusions motivées, en précisant si elles sont favorables, favorables sous réserves ou défavorables au projet de PLU.

Il transmettra au maire/ le/la président(e) l'exemplaire du dossier de l'enquête, accompagné du ou des registres et pièces annexées, avec son rapport et ses conclusions motivées, dans un délai de 30 jours à compter de la fin de l'enquête..

#### **ARTICLE 9 :**

Le commissaire enquêteur transmettra une copie de son rapport et de ses conclusions motivées au président du Tribunal Administratif de Dijon.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, à la mairie de ..... , au siège de la communauté de ..... et à la préfecture pendant un an à compter de la clôture de l'enquête conformément à l'article R.123-21 du code de l'environnement. Ils seront également consultables en ligne à l'adresse suivante : .....

A cet effet, le maire/ le/la président(e) adresse une copie du dossier au préfet pour assurer cette mise à disposition du public.

#### **ARTICLE 10 (facultatif)**

Une réunion d'information et d'échanges aura lieu le .....à .....heures en mairie/communauté de .....

#### **ARTICLE 11 :**

A l'issue de l'enquête publique, le conseil municipal/communautaire approuvera le plan local d'urbanisme, éventuellement modifié pour tenir compte des résultats de l'enquête publique.

#### **ARTICLE 12 : (publicité de l'enquête)**

Cet arrêté fera l'objet des mesures de publication réglementaires.

Un avis au public faisant connaître l'ouverture et les modalités d'organisation de l'enquête sera publié sur le site internet de ..... à l'adresse www..... et affiché en mairie de ..... / au siège de la communauté de ..... 15 jours au moins avant l'ouverture de l'enquête publique et pendant toute la durée de l'enquête.

Un avis sera également porté à la connaissance du public, dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans le département (mentionner le nom des journaux) 15 jours au moins avant le début de l'enquête et rappelé dans les mêmes journaux dans les 8 premiers jours de l'enquête.

Cet avis d'enquête sera affiché, 15 jours au moins avant l'ouverture et durant toute la durée de l'enquête pour être lisible des voies publiques dans les différents quartiers ou hameaux de la commune ci-après : ... Il fera également l'objet d'un affichage électronique dans les mêmes conditions.

Une copie des avis publiés par la presse sera annexée au dossier d'enquête avant l'ouverture en ce qui concerne la première insertion, et au cours de l'enquête pour la seconde insertion ainsi que des photographies des affiches.

**ARTICLE 13 :**

Une copie du présent arrêté sera adressée :

- au préfet (ou au Sous-Préfet) ;
- au commissaire enquêteur

A ..... le .....

Le maire / Le/La président(e)

### 3.3 – PUBLICITÉ

## Lettre aux journaux d'annonces légales (enquête publique)

M. le Directeur

(cf liste dans la notice explicative)

Objet : Mise à l'enquête publique du projet de modification n°... du PLU

Monsieur le directeur,

Je vous prie de bien vouloir insérer dans l'édition du journal à la rubrique annonces légales, l'avis ci-joint relatif à l'enquête publique concernant la modification n°... du plan local d'urbanisme de la commune de .....

Cette enquête publique se déroulera du ..... au .....

Conformément aux dispositions de l'article R.123-11 du code de l'environnement, deux parutions sont nécessaires aux dates impératives suivantes :

- l'une avant le ....., soit 15 jours au moins avant l'ouverture de l'enquête publique.
- la seconde entre le ..... et le ..... dernier délai, soit durant les huit premiers jours de l'enquête.

Je vous serai obligé de bien vouloir m'adresser, un exemplaire du numéro des journaux concernés accompagné de votre facture.

Je vous prie de croire, Monsieur le directeur, à l'assurance de mes sentiments distingués.

Le maire / Le/La président(e)

# Avis au public

(JOURNAUX, AFFICHAGE EN MAIRIE ET VOIE DEMATERIALISEE)

## Commune de ..... Enquête publique portant sur la modification du PLU

Par arrêté n°..... du ..... le Maire de la commune de ..... / le président de la communauté de ..... a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur l'élaboration du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de.....

La personne responsable de l'élaboration du PLU est la commune de ..... / la communauté de ..... représentée par son maire / président, M. ou Mme ..... ou son 1er adjoint, M. ou Mme ..... et dont le siège administratif est situé à la mairie de ..... : au siège de la communauté de ..... (adresse).

A l'issue de l'enquête publique, le conseil municipal /communautaire approuvera le PLU, éventuellement modifié pour tenir compte des observations émises lors de l'enquête et suivant l'avis du commissaire enquêteur.

A cet effet, le président du tribunal administratif a désigné M./Mme ..... (nom et qualité) en qualité de commissaire enquêteur.

L'enquête publique se déroulera en mairie de ..... / au siège de la communauté de ..... (adresse complète) du ..... au ..... inclus, soit pendant ..... jours.

Le commissaire enquêteur recevra le public les :

- communauté de ..... (Jours et dates) ..... de ..... à ..... h
- commune de .....(Jours et dates) ..... de ..... à ..... h

Le dossier d'enquête pourra être consulté sur le site www....., en mairie de ..... / au siège de la communauté de ..... aux jours et heures habituels d'ouverture ainsi que sur le/les postes informatiques ..... (préciser lieu et horaires de consultation).

Chacun pourra prendre connaissance du dossier ainsi que des remarques formulées et consigner éventuellement ses appréciations, suggestions ou contre-propositions :

- soit sur le registre d'enquête
- soit les adresser, avec la mention : Objet : PLU, par courrier postal à : Mairie de ..... / communauté de ..... à l'attention de M. / Mme ..... commissaire enquêteur (adresse complète) ou par courrier électronique à .....@.....
- soit sur le registre dématérialisé, s'il existe, à l'adresse suivante www.....

Le dossier soumis à l'enquête publique comprend :

- le projet de PLU arrêté complété le cas échéant par une étude d'impact, une évaluation environnementale ou à défaut des informations environnementales se rapportant à l'objet de l'enquête et le bilan de la concertation,
- les avis émis sur le projet de PLU,
- la mention des textes qui régissent l'enquête publique en cause et l'indication de la façon dont elle s'insère dans la procédure administrative.

Il n'est pas prévu de réunion d'information et d'échanges

ou Une réunion d'information et d'échanges aura lieu le ..... à ..... heures en mairie.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie de ..... / à la communauté de ..... et à la préfecture de Saône-et-Loire



aux jours et heures habituels d'ouvertures où ils pourront être consultés dès leur réception et pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique.

Dès la publication de l'arrêté, toute personne pourra, sur sa demande adressée au maire / président et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique.

A ..... le .....

Le Maire / Le/La président(e)

# Attestation de publicité

(enquête publique)

Le maire / président certifie que l'arrêté prescrivant l'enquête publique sur le projet de plan local d'urbanisme de la commune de ..... a été affiché en mairie, au siège de la communauté de ..... à compter du ....., et pendant toute la durée de l'enquête qui s'est déroulée du ..... au ..... inclus.

Le maire / président certifie que l'avis au public a été affiché en mairie, au siège de la communauté de ....., mis en ligne à l'adresse www..... compter du ..... et pendant toute la durée de l'enquête et a fait l'objet des insertions suivantes dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans le département :

➤ pour le 1er avis (15 jours avant le début de l'enquête) :

- dans le (préciser le journal)..... le .....
- dans le ..... le .....

➤ pour le rappel (dans les 8 premiers jours de l'enquête) :

- dans le ..... le .....
- dans le ..... le .....

Cet avis a également été publié par voie d'affiches sur les lieux suivants :  
à préciser

- .....

A ....., le .....

Le maire / Le/La président(e)

# 4 – APPROBATION

## 4.1 – DELIBERATION

### Délibération approuvant la modification du PLU

*NOMBRE :*

- de conseillers en exercice :

- de présents :

- de votants :

*L'an deux mil ..., le... , à ... heure, le conseil municipal / communautaire étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M....*

*Étaient présents : MM. (noms)*

*Étaient excusés : MM. (noms)*

*Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement à : MM. (noms)*

*Étaient absents non excusés : MM. (noms)*

*M (nom) a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.*

**Vu** le code de l'urbanisme et notamment les articles L.153-36 et L.153-43 ;

(le cas échéant) **Vu** le schéma de cohérence territoriale de ..... approuvé le .....

**Vu** l'arrêté du maire / du/de la président(e) en date du ..... prescrivant la modification du PLU (*le cas échéant*) et définissant les modalités de la concertation ;

**Vu** l'arrêté municipal /communautaire n°..... en date du ..... soumettant à enquête publique le projet de modification du ..... au .....

**Vu** les pièces du dossier de PLU soumises à l'enquête publique :

**Vu** le rapport d'enquête publique et les conclusions motivées du commissaire enquêteur

**Entendu** l'exposé du maire présentant les objectifs poursuivis et **le bilan de la concertation (si elle a été prévue)? ;**

**Considérant** que l'ensemble des membres du Conseil Municipal /Communautaire ont disposé de l'intégralité des documents et informations dans la convocation ;

**Considérant** que le projet de modification du plan local d'urbanisme mis à la disposition du public a fait l'objet des modifications suivantes ..... pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier et des observations du public (éventuellement) ;

**ou**

**Considérant** que le projet de modification du plan local d'urbanisme tel qu'il est présenté au conseil municipal est prêt à être adopté, conformément à l'article L.153-43 du code de l'urbanisme ;

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal /Communautaire :**

- 1.(le cas échéant) décide d'approuver les modifications apportées au projet de PLU ;
2. décide d'approuver la modification n° .... du PLU telle qu'elle est annexée à la présente ;
3. autorise Mme/M. le Maire à signer tous les actes et à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.
4. indique que le dossier du PLU est tenu à la disposition du public à la Mairie /Communauté de ..... aux jours et heures d'ouverture habituel d'ouverture.
5. indique que conformément à l'article R.153-21 du code de l'urbanisme, la présente délibération fera, l'objet d'un affichage en mairie / à la communauté de ..... durant un mois et d'une mention en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.

La présente délibération, accompagnée du dossier de PLU approuvé, sera transmise en préfecture ou sous-préfecture au titre du contrôle de légalité ;

(pour les communes de +3 500 habitants) La délibération sera publiée au recueil des actes administratifs

6. indique que la présente délibération produira ses effets juridiques :
  - dans les communes couvertes par un SCoT approuvé :  
à compter de sa réception par le Préfet et après l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité (premier jour de l'affichage en mairie, insertion dans un journal).
  - dans les communes non couvertes par un SCoT approuvé :
    - dans le délai d'un mois suivant sa réception par le Préfet, si celui-ci n'a notifié aucune modification à apporter au dossier, ou dans le cas contraire à compter de la prise en compte de ces modifications,
    - après accomplissement de la dernière des mesures de publicité.

**POUR :**  
**CONTRE :**  
**ABSTENTION :**

Le Maire / Le/La président(e) certifie le caractère exécutoire de la présente délibération qui a fait l'objet d'une publication et a été transmise en (sous-) préfecture le .....

Ainsi fait et délibéré en mairie/à la communauté de ..... le jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme ;  
Le maire / Le/La président(e) de .....  
Date  
Signature            Cachet

# Transmission au préfet pour contrôle de légalité

M. le Préfet de Saône-et-Loire  
M. le sous-Préfet

Objet : Approbation de la modification N°.... du PLU  
P. J. : - 1 dossier (accompagné de la délibération) + 1 CD-Rom  
- 1 copie du rapport du commissaire enquêteur

Monsieur le Préfet,

Par délibération du ....., j'ai l'honneur de vous informer que le Conseil municipal communautaire a approuvé la modification N°....du plan local d'urbanisme de .....

Vous trouverez ci-joint les dossiers d'approbation du PLU ainsi qu'une copie du rapport du commissaire enquêteur.

Un exemplaire du dossier d'approbation en version papier, accompagné d'une version numérique sont destinés à la Direction Départementale des Territoires.

A ..... le .....

Le maire / Le/La président(e)

## 4.2 - PUBLICITÉ

### Lettre à un journal d'annonces légales

(Approbation)

M. le directeur

(cf liste des journaux dans la notice explicative)

Monsieur le directeur,

Je vous prie de bien vouloir insérer en caractères apparents, l'avis tel qu'il est présenté ci-dessous dans la rubrique d'annonces légales de votre journal.

**COMMUNE DE .....**

**Approbation de la modification n°... du plan local d'urbanisme (PLU)**

Par délibération en date du .././..., le conseil municipal /communautaire de ..... a approuvé la modification n°..... du plan local d'urbanisme. Cette délibération est affichée en mairie /à la communauté de ..... pendant un mois à compter du .././.... .

Le dossier la modification n°... du plan local d'urbanisme approuvé est tenu à la disposition du public à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture .

Vous voudrez bien me faire parvenir, dès l'insertion de cette mention, un exemplaire de ce journal certifié, accompagné de votre facture.

Je vous prie de croire, monsieur le directeur, à l'assurance de mes sentiments distingués.

Le maire / Le/La président(e)

# Attestation de publicité

(approbation)

Le maire / Le/La président(e) certifie que la délibération d'approbation du plan local d'urbanisme (modification n°....) de la commune de ..... a été affichée en mairie/à la communauté de ..... à compter du..... et pour une durée au moins égale à un mois.

Ladite délibération a été reçue par M. le (Sous) Préfet le .....

L'avis à insérer dans un journal diffusé dans le département a été publié :

- dans le (préciser le journal)..... le .....

En conséquence, le PLU est devenu exécutoire à compter du .....

*(Pour les communes de plus de 3 500 habitants)* La publication au recueil des actes administratifs a eu lieu le .....

Le maire / Le/La président(e)

## 4.3 – Caractère exécutoire Fiche d'OPPOSABILITE

Caractère exécutoire  
DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Commune de :

Type de procédure : **MODIFICATION**

Étapes de la procédure	Dates	
<b>APPROBATION DU CONSEIL MUNICIPAL/COMMUNAUTAIRE</b>		
<b>RÉCEPTION EN PRÉFECTURE (délibération + dossier)</b>	<b>Couverte</b> par un SCoT : date de réception	<b>Non couverte</b> par un SCoT : date de réception + 1 mois
<b>AFFICHAGE EN MAIRIE /A LA COMMUNAUTÉ (1<sup>er</sup> jour de l'affichage)</b>		
<b>MENTION DANS LA PRESSE (indiquer la date et le nom du journal concerné)</b>		

Méthode de calcul :

A la plus tardive de toutes les dates des mesures ci-dessus :

<b>Caractère exécutoire</b>	
---------------------------------	--

**Parution au recueil des actes administratifs :**

(commune de plus de 3 500 habitants ou EPCI comportant au moins une commune de plus de 3 500 habitants)

**Date, signature et cachet de la commune / de la communauté de ..... :**



## 4.4 - DIFFUSION

### Lettre de diffusion du dossier de PLU

hors Préfecture et DDT

*(en version numérique)*

Destinataires :

- Conseil régional
- Conseil départemental
- 3 chambres consulaires
- EP SCoT
- EPCI
- DGIF (Direction générale des finances publiques)
- Chambre régionale des notaires
  
- (si la modification concerne le patrimoine) : STAP
- (si la modification concerne les captages) : ARS
- (si réduction d'une zone d'appellation) : INAO

Objet : modification n°.... - Approbation du PLU

PJ : 1 dossier (CD-RoM)

La modification n°.... du plan local d'urbanisme de la commune a été approuvée par délibération du .....

J'ai l'honneur de vous faire parvenir ci-joint, pour application, un exemplaire du dossier sous forme numérique.

A ..... le .....

Le maire / Le/La président(e)